LA FIN DE LA VISITATION SAINTE-MARIE DE COMPIÈGNE

par Brigitte SIBERTIN-BLANC

L'assemblée Constituante, après la mise à la disposition de la Nation des biens du clergé le 2 novembre 1789, légiféra sur le sort des communautés régulières : la loi du 5 février 1790 accordait à leurs membres la faculté de quitter leur couvent, et leur assurait les moyens de subsister grâce à l'attribution d'une pension ; le 13 février l'assemblée interdisait toute prestation de vœux monastiques, et supprimait les congrégations à vœux solennels dépourvues d'activités hospitalières ou enseignantes.

L'ordre de la Visitation entrait en principe dans cette catégorie : de vocation contemplative, son rôle enseignant s'il fut parfois assez important, restait accessoire, et apparemment, en 1789, la Visitation de Compiègne ne recevait plus de pensionnaires, du moins si l'on en juge d'après les documents officiels. (1)

Cependant, dans les premiers temps de la Révolution le couvent Sainte-Marie de Compiègne ne fut pas inquiété, non plus d'ailleurs que les autres monastères de femmes de la ville : toutes les religieuses en effet exprimèrent leur choix de ne point quitter leur maison, restant ainsi fidèles à la fois à leurs vœux et à leur désir intime.

Ce ne fut pas le cas des communautés d'hommes, depuis longtemps en fort déclin : les quelques religieux subsistant encore à Compiègne ne firent pas difficulté pour revenir, moyennant pension, à la vie séculière.

LES VISITES D'INVENTAIRE :

Avant de voir un début d'application aux mesures de la Constituante, il faudra attendre quelques mois, le vote en particulier de la Constitution Civile du clergé le 12 juillet 1790, ainsi que la nouvelle organisation administrative mise en place, avec la création des départements ; celui de l'Oise est divisé en neuf districts dont celui de Compiègne ; d'après les décrets de mars et avril de la même année fixant les modalités du séquestre des biens d'église, il s'agissait en premier lieu de dresser un inventaire des meubles, immeubles, titres et archives des divers couvents ; les autorités du district en furent chargées.

Dès le 21 juillet 1790, les religieuses de la Visitation recevaient la visite du directoire du district, comme en témoignent les actes conservés aux Archives départementales dans la série Q (fonds des domaines nationaux). (2)

A Sainte-Marie se trouvait la communauté la plus nombreuse de Compiègne, sinon la plus riche, aussi fut-elle l'une des toutes premières visitées avec l'abbaye Saint-Corneille.

^{1.} Pourtant d'après HOULLIER, Etat ecclésias de civil du diocèse de Soissons, Compiègne, 1783, les Visitandines recevaient encore à cette date « des pens. anaires de la Ville et du dehors ».

2. I Q II 1708.

Grâce aux deux procès-verbaux, nous savons exactement comment ont été employées ces deux journées de visite les 21 et 22 juillet 1790.

Le premier procès-verbal (4e pièce du dossier) est rédigé et signé par le secrétaire du district Bertrand, et daté du 17 septembre 1790, soit un peu moins de deux mois après la visite. Il a sans doute été rédigé d'après le document original (5e pièce) revêtu de la signature de la supérieure et de ses assistantes, ainsi que de celles des religieuses en état de signer, en bas de leurs déclarations.

Le mercredi 21 juillet 1790, à dix heures du matin se présentaient à la porte de Sainte-Marie, rue du Chat-qui-tourne, quatre membres du directoire du district, Poulain, Procureur-syndic, Scellier fils, Penon, et Bertrand, secrétaire.

A leur arrivée ces personnages sont introduits dans la salle de communauté, où se trouvent la supérieure, Madame Henriette Adélaïde Olivier, entourée de quatre autres religieuses (3).

Ces dames les « laissent faire », sans y mettre le moindre empressement on s'en doute, mais sans non plus y opposer d'obstacle.

Les commissaires commencent par dresser l'inventaire détaillé du mobilier d'église, depuis les lambris de la salle de communauté, les stalles et menuiseries de l'église (rappelons que la chapelle et son vaste chœur perpendiculaire ouvrant sur le sanctuaire dataient des années 1773-1776), en passant par les objets du culte conservés dans les deux sacristies accolées : argenterie (l'une des plus belles pièces était un « soleil de vermeil avec la couronne »), ornements et linge (on comptait 35 chasubles et 48 aubes), le tabernacle, sans oublier les deux cloches.

Gravissant l'escalier, les délégués se rendent ensuite au second étage au « cabinet des archives ».

Ils y relèvent 34 cotes dont ils établissent une liste détaillée : seize pièces concernent la propriété du monastère, dont la « grosse » du contrat d'acquisition sur parchemin (18 août 1648) (4) aux religieuses de Sainte Périne, dites aussi Nonnains de Compiègne ; les titres des propriétés de Grandvilliers et La Neuvilleroy dans le canton de Saint-Just-en-Chaussée, de Moulin-sous-Touvent (canton d'Attichy), la maison du Chat-qui-tourne à Compiègne ; un acte du 30 septembre 1782 par lequel les Prévôt des marchands et échevins de Paris constituaient à leur profit une rente de 133 livres 10 sols, et, des mêmes, plusieurs rentes sur les aides et gabelles (1765, 1766, 1769 et 1770).

Le chartrier était bien garni, aussi la suite des opérations fut-elle reportée au lendemain. Les enquêteurs se présentent dès neuf heures ; ils achèvent l'inventaire des rentes, notent le décret du 1^{er} octobre 1768 par lequel l'évêque de Soissons accordait 8 muids de blé froment, mesure de Crépy, et 400 livres en argent à prendre chaque année sur les revenus de l'abbaye de Morienval ; ils relèvent un bail à vie accordé à un chanoine de Saint-Clément, François Etienne Cambon pour une maison rue du Chat-qui-tourne, le 23 août 1742.

Après les titres, les espèces sonnantes : les commissaires trouvent une bourse assez plate : elle ne contient que cinquante livres. Toutefois le fermier de Moulinsous-Touvent doit du blé aux religieuses, les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris n'ont pas été versées pour l'année échue 1789, non plus que le quartier d'avril de la pension sur la cassette du roi.

Sr Marie-Augustine Duthesacq, Sr Marie-Françoise de Sales Dubetier, Sr Françoise-Clotilde Le Féron de Ville et Sr Victoria de Chantal Delafons.

^{4.} Par erreur le copiste a écrit 1748 au lieu de 1648.

En revanche les Visitandines ont quelques dettes, pour une somme globale de 1 644 livres, en rentes viagères à diverses personnes.

La matinée avance ; avant de se séparer pour le déjeuner, l'on fait ce par quoi l'on aurait dû commencer : dresser la liste des personnes (5) : le monastère comprend 26 « dames de chœur » ou professes, 8 converses et 3 tourières, plus 2 « agrégées » ou associées ; 39 personnes en tout, dont la pyramide des âges est équilibrée quoique vieillissante : 5 sœurs de 70 ans et plus, 8 de la soixantaine, 7 de la cinquantaine, 7 de la quarantaine, 9 de la trentaine, enfin une seule de 20 ans.

Il est temps de se restaurer ; la séance reprend à deux heures de l'après-midi ; il reste aux délégués à sonder l'esprit et le cœur des religieuses : ont-elles l'intention de revenir dans le monde comme on leur en laisse la possibilité ? L'une après l'autre on les entend, on note soigneusement leur déclaration et on les fait signer (seules deux converses ne savent pas écrire). Très émouvantes nous semblent aujourd'hui ces déclarations dans leur sobre simplicité ; elles reflètent l'attachement sincère des religieuses à leur condition et à leur monastère.

La sœur Bourdon assure que « le bonheur dont elle a joui lui fait désirer d'y terminer ses jours » : « Madame Mignotel déclare que son bonheur est tel dans cette maison qu'elle aimerait mieux mourir que d'en sortir ». Madame Delafond signerait de son sang le désir qu'elle éprouve de vivre et de mourir dans ce monastère.

Les converses ne sont pas en reste : la sœur Lormier préfère son état à tous les royaumes du monde, tandis que la sœur Deligny, tourière, exprime tout son regret « de n'avoir plus à offrir à Dieu autant d'années qu'elle a déjà passées à son service ».

L'une des sœurs est hors d'état de se déplacer : ces messieurs la rejoignent dans sa cellule : ils constatent, et notent, que l'esprit de la sœur Féret est « absolument aliéné ».

Pour terminer, le secrétaire Bertrand relit le procès-verbal, le fait signer à la supérieure, aux quatre conseillères ou associées, puis aux membres du directoire ; aux quatre personnages cités plus haut s'ajoutent Devert et Joly ; enfin Bertrand appose de sa grande écriture aux paraphes fleuris sa signature : Bertrand, secrétaire.

Une notation manuscrite nous le signale, ce procès-verbal ne parvient pas aux autorités du département avant le 31 août de l'année suivante, où il dort encore pendant plus d'un an : bien des événements ont alors contribué à durcir la situation : voici le secrétaire Bertrand qui a pris du grade après le 10 août 1792 et la chute de la monarchie : devenu Procureur-syndic du district, c'est lui qui, en application de la loi du 10 septembre, le lendemain de l'évacuation de leur couvent par les Visitandines le 12 septembre 1792, reviendra avec le dit procès-verbal pour procéder, avec deux autres administrateurs du district, « au recollement (sic) des effets, titres et papiers trouvés en la dite maison et mentionnés au procès-verbal », avant de les faire transporter à la bibliothèque de la ci-devant abbaye Saint-Corneille.

Or, ces messieurs seront obligés de constater, et de noter, que dans les sacristies manquent un certain nombre d'objets inventoriés deux ans plus tôt : deux chasubles, une écharpe de taffetas, huit nappes de communion, deux voiles pour le Saint-Sacrement, un tapis de pupitre, cinq dais pour la communion, et sept aubes ont disparu.

^{5.} Dans le dossier H 1139 des A.D. de l'Oise se trouve la liste des religieuses et agrégées de la Visitation en 1790. Voir pièce justificative.

Ces absences dûment consignées, le tout est enlevé et transporté à Saint-Corneille ; en présence du gardien, les scellés sont apposés. Bertrand enfin signe à nouveau le document, en qualité de procureur-syndic, de même ses deux acolytes.

Sur les propriétés immobilières, je n'ai pu retrouver que deux documents dans le dossier Q des Archives de l'Oise: une estimation par Louis-André Poulain soumissionnaire du district, de la maison de la rue du Chat-qui-tourne datée des 22 et 23 septembre 1790, évaluée à 5 000 livres, et celle d'une maison située rue Sainte-Marie, occupée par le sieur Tricotel (6), du 7 février 1793, évaluée à 3 200 livres.

L'ÉTAT DE LA VISITATION EN 1789

On saisit ainsi, grâce à ces divers documents l'état du monastère au début de la période révolutionnaire : riche de sa nombreuse communauté (double de celle des carmélites), la Visitation se trouve pourtant dans une situation matérielle assez précaire : ses revenus ne s'élèvent qu'à 2 000 livres par an, soit la moitié moins que le Carmel. En 1790 le produit net s'est élevé à 2 300 livres (7).

Pourquoi cette relative pauvreté de la Visitation au moment de la Révolution ?

Il est difficile de fournir une explication satisfaisante : gestion défectueuse ? Tarissement du recrutement, ou sa « démocratisation », entraînant des dots moins rondelettes ? Mauvaises rentrées d'argent, difficultés des temps avec la cherté des blés, « charités » aux pauvres excessives ? Ces différentes causes entrent sans doute diversement en ligne de compte dans le bilan général.

Parallèlement, l'on peut d'ailleurs se demander la raison de l'absence de pensionnaires en 1789 ; leur présence du moins n'est pas attestée par les documents : ainsi se serait également tarie une autre source importante de revenus.

LE VERSEMENT DES PENSIONS

En dépit de leur refus de quitter leur couvent, la loi est exactement appliquée aux Visitandines ; une pension leur est versée dès janvier 1791, comme l'attestent les documents de la série Lv (culte, époque révolutionnaire, registre des pensions du clergé).

En effet le 10 janvier leur a été alloué un traitement provisoire de 7 800 livres pour vingt six religieuses, porté en 1792 à 9 200 livres (elles ne sont plus alors que vingt cinq), et treize converses.

Un document plus détaillé de la même série Lv offre en décembre 1792 un état nominatif des Visitandines comportant pour chacune son âge et la somme attribuée : chaque professe bénéficie alors de 300 livres, chaque sœur de 150 livres : à cette date, du reste, la dispersion est effective, et cette pension revêt un caractère de nécessité absolue pour permettre aux expulsées de vivre dans le siècle, même si la plupart d'entre elles ont dû trouver refuge auprès de leur famille.

L'ÉLECTION IMPOSÉE

Quelques mois après la visite et l'inventaire de juillet 1790, les Visitandines durent se soumettre à une nouvelle formalité en vertu du décret de l'assemblée du 8 octobre de la même année : l'élection, en présence des officiers municipaux, d'une supérieure et d'une économe ; le procès-verbal de cet événement intervenu le 12 janvier 1791 est conservé aux Archives municipales (8).

^{6.} A ce sieur Tricotel avait été accordé en 1787 un bail pour une maison de la rue du Chat-qui-tourne. La rue Sainte-Marie n'existera qu'après la destruction de la chapelle en 1796.

^{7.} A.D. de l'Oise, L2v, avril 1791.
8. A.M. de Compiègne, Série P n° 3. Congrégations 1790-1910. Les Carmélites ont dû se soumettre à la même formalité le 11 janvier. L'élection valait pour deux ans, mais elle était renouvelable tant qu'il plaisait à la communauté.

Sans surprise, avec trente deux voix sur trente trois votants, la supérieure Henriette Adélaïde Olivier est réélue, de même que l'économe Ursule de Renty. L'acte municipal signé de Mouton et Cornier, est revêtu des signatures des religieuses.

Le contrôle imposé des autorités locales sur cette élection anticipée et de pure forme n'avait en rien entamé la résistance et la détermination des filles de Sainte-Marie en ce début de 1791.

LES PRESTATIONS DE SERMENT

Furent-elles à ce moment-là contraintes de prêter serment à la Constitution civile du clergé comme y avaient été obligés les prêtres séculiers de Compiègne le 9 janvier, sans doute pas (9). De même, le monastère demeura à l'écart des quelques incidents politico-religieux exploités par l'imprimeur Bertrand et son entourage jacobin, qui amenèrent le départ de Compiègne des sœurs de la Charité Saint-Antoine.

Au cours de l'année 1791, on le sait, le climat va se détériorer progressivement, marqué en juin du sceau de l'irréversible avec la fuite à Varennes.

A Compiègne, la création le 28 février de la Société des Amis de la Constitution vite affiliée aux Jacobins de Paris, formée d'éléments modérés, n'a pas véritablement modifié la situation : celle-ci ne se dégrade sérieusement qu'à l'automne suivant avec l'arrivée d'un groupe de volontaires départementaux qui renforcent l'agitation populaire déjà induite par la crainte de la disette.

Peu à peu les modérés du Club des Jacobins s'écartent et le 1er mars 1792 ce dernier est suspendu.

Est-ce pour leur permettre de toucher leur pension ou pour toute autre raison qu'a été délivré aux Visitandines un acte signé du maire M. de Cayrol et visé par Poulain, Scellier l'aîné et Penon, administrateurs du district, certifiant qu'elles « habitent dans l'Empire (sic) français et n'ont point quitté leur ci-devant monastère » en date du 10 avril 1792 ? (10) Je l'ignore.

Au cours du même mois la déclaration de guerre, suivie de la dramatique journée du 10 août qui vit tomber la royauté, vont précipiter les événements : les dernières congrégations sont dissoutes, on impose le 26 août le serment « Liberté-Egalité » (11) à tous les pensionnés ; en principe les femmes en étaient exemptées mais en fait on l'exigeait généralement des religieuses par « abus révolutionnaire ». Les Visitandines comme les religieuses des autres communautés compiégnoises et les ecclésiastiques, s'exécutent les 19, 20, 22 et 24 septembre 1792, et signent à la mairie (12). A cette date, elles ont déjà quitté leur couvent.

Malgré tout, leur état de religieuses contemplatives met les Visitandines à l'abri des quolibets et plaisanteries grivoises qui n'épargnent pas leurs sœurs des congrégations actives tournées vers l'extérieur et de ce fait plus exposées.

L'iconoclasme religieux commence alors ses ravages ; l'artisan principal de ces actions anticléricales et antimonarchistes dans le district est bien entendu Bertrand (13), le bouillant « Mirabeau compiégnois » devenu procureur-syndic après le 10 août, et qui le restera jusqu'au débût 1795. Avec le groupe de sa famille et des amis,

11. Cf. P. BRUNO, Le sang du Carmel, 1954, p. 259 et sq.

^{9.} La mère Olivier, supérieure, avait rappelé en mai 1790 qu'elle n'était pas tenue à ce serment, ce que confirme le futur conventionnel Mathieu. cf J. BERNET, Recherches... t. II, Annexes, p. 178.

^{10.} A.D. de l'Oise, I Q II 1708, 6° pièce.

^{12.} Bibl. mun. de Compiègne, mss 169, dossier « serments ». La plupart des Visitandines signèrent le 20

^{13.} L'imprimeur-libraire Bertrand est connu ensuite sous le nom de Bertrand Quinquet (il épouse la sœur de l'apothicaire Quinquet).

l'imprimeur contrôle à la fois le District, le Comité de Surveillance et la Société populaire, en étroite liaison avec son ami conventionnel amiénois André Dumont (14).

La dispersion

Bertrand, simple secrétaire au moment de l'inventaire de 1790, revient deux ans plus tard la tête haute avec le titre de procureur-syndic, faire appliquer à la Visitation l'ordre de dispersion.

Le décret d'expulsion leur est signifié le 12 septembre 1792, sans doute en présence de Bertrand, triomphant sinon arrogant. Notons que la dispersion du Carmel n'intervient que le 14.

Malheureusement nous n'avons aucun récit de cette journée déchirante, où trente six femmes unies par les liens les plus étroits, doivent se séparer, revêtir l'habit séculier avant de rentrer dans la vie civile.

Où les Visitandines se rendent-elles au soir de leur dispersion ? Il ne paraît pas qu'elles aient bénéficié de la faveur spéciale accordée aux carmélites : beaucoup moins nombreuses (elles ne sont que dix sept) ces dernières sont réunies en quatre groupes dans trois maisons du quartier Saint-Antoine. Selon toute vraisemblance, les Visitandines se réfugièrent individuellement auprès de leur famille ou dans une maison amie.

Dès le lendemain 13 septembre nous l'avons dit, Bertrand revenait à la Visitation procéder au recolement du premier inventaire mobilier établi deux ans plus tôt : il y constatait un certain nombre de disparitions qu'il consigne sans autre commentaire.

L'UTILISATION DU COUVENT DÉSAFFECTÉ

Les vastes bâtiments ainsi évacués et confisqués au profit de la Nation ne restent pas longtemps inoccupés : les autorités manquent cruellement de locaux où loger troupes, prisonniers ou blessés de guerre, sans compter les suspects; aussi dès le 14 septembre se hâte-t-on de faire enlever le mobilier d'église inventorié et de le faire transporter à Saint-Corneille; on y met les scellés. Quant aux titres et archives, ils sont conservés précieusement au siège du District.

CASERNE ET PRISON

Les bâtiments de la Visitation, de vastes dimensions, situés à deux pas de l'Hôtel de Ville, vont en premier lieu héberger les turbulents départementaux (15), d'abord logés à Saint-Corneille. Formant deux bataillons recrutés dans différents départements, violents et indisciplinés, entassés sans confort et mal encadrés, ils détériorèrent et même saccagèrent bientôt les bâtiments du ci-devant monastère, si bien que dès le 30 octobre des plaintes s'élevèrent « contre les dégâts des volontaires à Sainte-Marie » (16).

L'ampleur des dommages causés par les volontaires amena les autorités à les transférer dans un autre centre d'hébergement (il y avait alors six « maisons nationales » où casernaient les troupes de passage, soldats de ligne ou volontaires); on les remplaça par des prisonniers : ainsi la Visitation fut-elle destinée à « renfermer les détenus comme suspects » (17).

^{14.} Le Club des Jacobins renaît de ses cendres le 21 septembre 1792 sous le nom de Société des Amis de la République, puis de Société populaire.

^{15.} Cf. ESCUYER, Histoire de Compiègne, t VI, p. 171. 16. Cf. Compiègne sous la Révolution, Compiègne, Club d'archéo et d'histoire, 1974, t. III. 17. Cf. ESCUYER, t. VI, p. 171.

Un grand nombre provenait de la ville de Cambrai, (environ 150) envoyés sur ordre du représentant du peuple Laurent, à partir du 5 novembre 1793 (18).

Tandis que les bâtiments conventuels servaient ainsi de caserne puis de prison, la chapelle, et plus spécialement son vaste chœur parallèle à l'actuelle rue Sainte-Marie, servit à partir de janvier 1793 aux réunions du Club des Jacobins ressuscité de ses cendres sous le nom de Société des Amis de la République, puis devenu Société populaire en septembre 1792. Domicilié quelque temps dans une salle basse de Saint-Corneille, le club se fixa dans le chœur de Sainte-Marie : ce qui fit écrire à Escuyer : « la chapelle des Visitandines était devenu le repaire du jacobinisme ». De même le voisinage des suspects et des Jacobins à la Visitation, offrant un contraste frappant, fait s'écrier à l'historien de Compiègne dans son style fleuri inimitable : « la tristesse de la servitude touchait aux orgies de la licence, et les gémissements des malheureux détenus étaient étouffés par les éclats joyeux de la liberté » (19).

Cependant il faut nourrir ces prisonniers livrés par la ville de Cambrai : les autorités municipales de Compiègne avancent les fonds (32 000 livres), mais tentent de se faire rembourser : à cet effet, elles envoient à Cambrai deux commissaires, auxquels se joignent sur place deux conseillers cambraisiens : la délégation confère avec les hommes du District qui décident de faire appliquer la loi : « il faut faire payer les riches » pour l'entretien des détenus pauvres : la ville de Cambrai fait donc établir un rôle de répartition pour 60 000 livres ; le District n'ose le rendre exécutoire sans en référer à son supérieur le représentant du peuple à Arras Joseph Le Bon surnommé du doux nom de « Tigre du Nord » ; intraitable celui-ci avait fait inscrire à l'entrée de ses bureaux une déclaration sans équivoque : « on prévient les individus qui entreront ici pour solliciter en faveur des détenus, qu'il n'en sortiront que pour aller eux-mêmes en arrestation » (20).

Il fallait trouver une solution : le District de Cambrai autorise la ville de Compiègne à vendre effets et bijoux saisis sur les suspects au moment de leur arrestation : gain : 2 000 livres. Le reste sera acquitté après Thermidor et l'élargissement des prisonniers (21).

Ces suspects n'occupaient pas tous les locaux disponibles de l'ancien monastère. Au printemps 1793, un second arrivage, cette fois constitué de prisonniers autrichiens capturés par l'armée du Nord (plus quelques déserteurs) fut logé à la Visitation : 320 hommes arrivés le 14 avril 1793 de Montdidier. Cette fois les autorités s'efforcent de leur procurer un certain bien-être : du mobilier confisqué aux émigrés et à la Liste Civile est apporté à Sainte-Marie. Soucieux de donner à ces étrangers une bonne image du pays de la liberté, on permet aux prisonniers de circuler librement dans l'enceinte de la ville ; ils ne sont tenus qu'à l'appel du soir. Ce « laxisme » ne se révéla pas payant : on nota quelques évasions, des larcins en ville et de nouvelles déprédations sur les bâtiments de l'ancien couvent, cette fois pour en tirer bénéfice : les Autrichiens récupèrent le plomb des toitures (il sert à la fabrication des balles) et le vendent à leur profit : les coupables ne sont pas expulsés, on les empêche seulement d'accéder aux toitures en fermant les greniers qui sont attribués à des artisans : c'est ainsi qu'un paveur chargé de refaire des écuries utilise ces locaux et y place quelques ouvriers hongrois.

^{18.} Cf. Abbé A. PASTOORS, *Histoire de la ville de Cambrai pendant la Révolution*, 1789-1802, Cambrai, O. Masson, 1908, p. 427 et sq.

Gaspart Escuyer, ancien religieux, arrivé à Compiègne au début de 1793 d'après Bernet est par conséquent un témoin oculaire, digne de foi même s'il est partisan.
 Cf. ESCUYER, t. VI, p. 172.

^{21.} Quelques prisonniers cambrésiens furent libérés dès le début de Thermidor, à la demande du Comité révolutionnaire de Bouchain (Nord) à celui de Compiègne (cf. ESCUYER). Un document de la Bibliothèque de Cambrai, (Fonds Dellaye, liasse 14, pièce 80), publ. dans « l'Emancipateur » du 7 février 1890, donne le nom des Cambrésiens incarcérés à Compiègne le 23 mai 1794 : ils sont 89. Renseignement aimablement fourni par M. André LEBLON.

Moins d'un mois après, le 11 mai 1793, la ville surchargée de prisonniers avec le rapprochement du front, réclame leur évacuation vers des villes moins exposées de l'intérieur. Un gros contingent est transféré à Crépy-en-Valois ; à la fin de mai il ne reste plus que 120 hommes à la Visitation.

Enfin le 6 septembre 1793, le Comité de Salut public décide le transfert de tous les prisonniers de guerre de Sainte-Marie au Château de Chantilly. Ne restent à Compiègne que les « suspects ».

L'ANCIEN CHŒUR SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

Pendant ce temps, nous l'avons dit, l'église de la Visitation, et spécialement son vaste chœur perpendiculaire, abrite les séances de la Société populaire (22), de début 1793 au printemps 1795. La première société, dite des « Amis de la Constitution » créée le 28 février 1791, ayant été suspendue par arrêté le 1er mars 1792, elle renaît à l'instigation de Bertrand sous le nom de Société des Amis de la République le 21 septembre 1792, puis prendra le nom de société populaire un peu plus tard. D'abord installée à l'Auditoire de l'Hôtel de Ville, elle semble avoir déjà tenu quelques séances à Sainte-Marie, avant de siéger à Saint-Corneille, où d'après Sorel elle s'installe le 3 janvier 1793 « dans une salle basse... mais aussitôt tous les membres s'insurgèrent contre l'inconvenance (sic) de ce local enfumé, froid et humide et il fut décidé qu'on ferait arranger le chœur du couvent de Sainte-Marie, pour les réunions ultérieures » (23). C'est alors que l'on aménage les tribunes sur le pourtour du choeur (24), pour permettre au public d'assister aux séances.

On s'y installe courant janvier.

Le club comprenait de 60 à 100 membres, chiffre compatible avec les dimensions du chœur. La chapelle proprement dite, de surface équivalente, servit-elle, notamment à l'occasion de séances particulièrement nombreuses, on l'ignore.

C'est donc à la Visitation que le bouillant Bertrand entouré de son équipe, directement aux ordres du représentant en mission André Dumont, peut déployer tous ses talents d'orateur, et se faire la cheville ouvrière du « terrorisme » compiégnois jusqu'à Thermidor. La chapelle ne résonne plus de la douceur des cantiques et du son vibrant des homélies, mais des voix criardes, parfois grossières et souvent haineuses des « Amis de la Liberté ».

Cependant le 21 janvier, l'on apprenait l'exécution du roi, nouvelle qui d'après Sorel fut reçue avec « transports » par la Société mais selon Escuyer « avec pudeur » puisque la Société s'abstint de siéger jusqu'au 24 janvier « avec toute la prudence convenable » (25), Bertrand retraça les événements tragiques de la semaine précédente, tout en invitant au « consensus » autour de la loi.

A Compiègne comme ailleurs le rôle de la Société populaire s'applique à la propagande républicaine et civique, la lutte contre le « fanatisme » intensifiée à l'automne 1793, l'organisation du culte civique et l'application du calendrier républicain.

C'est depuis les bâtiments désaffectés de Sainte-Marie que se déclencha le processus de l'offensive anticléricale accompagnée d'iconoclasme religieux, c'est là qu'eurent lieu les séances de « déprêtisations » (26), souvent contre l'opinion de la majorité des éléments modérés, constitués de membres de la classe moyenne mais

^{22.} Cf. J. BERNET, Naissance et mort du Jacobinisme compiégnois, dans « Annales historiques compiégnoises », n° 18, printemps 1982, et n° 23, septembre 1983.

^{23.} Čf. A. SOREL, Bertrand-Quinquet, imprimeur à Compiègne (1755-1808), dans Bull. de la Sté Hist. de Compiègne, t. 9, 1899.

Compiègne, t. 9, 1899. 24. Cf. B. SIBERTIN-BLANC, Bâtiments et topographie du monastère de la Visitation., dans ce t. 31 du Rulletin.

Citation du procès-verbal donnée par SOREL.

^{26.} Le 23 novembre 1793, les curés des villages de Montmartin et de Saint-Etienne abjurent l'état de prêtre. Cf. J. BERNET, *Recherches...* t. II, annexes, doc. 38, p. 241.

entraînés par le « Mirabeau compiégnois » ; ce dernier « couvre » tous les organes de décision, Comité de surveillance et Comité révolutionnaire mis en place le 31 août 1793 (il expulsera 72 personnes, nobles et prêtres, mais épargnera les « femmes dévotes fanatisées »).

La Société populaire fait à l'occasion des propositions à la municipalité, qui les reprend parfois à son compte, ainsi celle de rebaptiser les noms de rues, émise le 18 août 1793 ; ainsi le 7 septembre suivant, la rue du Chat-qui-tourne devient-elle la rue du Salut Public : elle le restera jusqu'au décret du 28 ventose an III (19 mars 1795) qui rétablit les anciennes appellations.

Les séances jacobines dans l'ancien chœur des Visitandines sont bruyantes, pittoresques et dégénèrent souvent en désordre et pugilat. Les membres de la Société arborent le bonnet rouge, braillent la marseillaise à toute occasion. Citoyens, citoyennes et même leurs enfants (27), sont admis dans les tribunes, invités à participer aux débats ; le peuple ne se prive pas de manifester bruyamment et parfois grossièrement ses sentiments.

A plusieurs reprises l'on dut relever des bancs cassés ; les trépignements de pieds (28), les huées du public, sa mauvaise tenue (des tribunes jaillissent les injures, parfois même les crachats), profanent ces saints lieux. Un jour ô horreur, on put voir un commissaire sur les genoux d'une citoyenne (29) ; le 24 octobre 1793, une séance où l'on pétitionne contre le célibat nous paraît bien comique.

Le 28 septembre 1794, on atteindra un sommet lorsqu'après Thermidor les Jacobins en minorité tenteront une contre offensive désavouée par certains d'entre eux qui démissionnent puis l'instant d'après se rétractent; les cris lancés des tribunes par un public hostile ont raison des Jacobins; Bertrand, remplacé depuis le 23 août par Duflos, profite du tohu-bohu pour s'éclipser avant de fuir définitivement et rejoindre la capitale le 14 janvier 1795.

D'autres cérémonies, insolites dans un tel lieu, sont célébrées dans le chœur désaffecté : quelques baptêmes et mariages civiques ; mais les bals décadaires sont exclus et trouvent un local dans l'ancien Jeu de Paume.

De novembre 1793 à février 1794, les exaltés de la Société populaire sont confortés par l'arrivée d'un détachement de 1 143 soldats parisiens, élément des « armées révolutionnaires » sous le commandement de Ronscin, assisté du capitaine Jean Thunot et de son lieutenant Boisgirault.

Dès le lendemain du premier arrivage du 7 novembre 1793, ces troupes composées de militants populaires urbains (30), chargés principalement de la bonne exécution des lois révolutionnaires, mais aussi de surveiller l'approvisionnement de la capitale, sont accueillis et acclamés au siège de la Société populaire, où ils pénètrent en masse.

Avec leur arrivée, se déclenchent dans l'étendue de tout le district la déchristianisation violente et le dépouillement des églises.

^{27.} Un jour l'on put voir un enfant de quatre ans à qui l'on fit réciter la Déclaration des Droits de l'homme.

^{28.} Cf. J. BERNET, Recherches... t. II, annexes, doc. 38, p. 241, et doc. 28, p. 231.

^{29.} Cf. G ESCUYER, Histoire de Compiègne, t. VI.

^{30.} Ces fantassins proviennent de la section parisienne du Théâtre français, quartier de l'Odéon. Cf. J. BERNET, L'armée à Compiègne sous la Révolution, dans Annales historiques compiègnoises, n° 33-34, juin 1986.

Les fêtes

Sous leur influence et à leur initiative, la société jacobine organise le 20 novembre (30 brumaire An II) une grande fête en l'honneur de Marat et Le Pelletier (31). En tête du cortège sont brandis les bustes de Jean-Jacques Rousseau, Marat (ce dernier accompagné d'un poignard enveloppé de crèpe au bout d'une pique), et Le Pelletier, tels jadis la Croix, les statues de la Vierge et des saints. La procession civique, après station au ci-devant Saint-Jacques à ce moment-là Temple de la liberté, avant de devenir Temple de la Raison le mois suivant, achève son périple dans l'ancien chœur de la Visitation. « Les bustes de Marat et de Le Pelletier sont placés en face du président, les drapeaux et les guidons tricolores environnèrent le bureau et le président prit séance » (32) ; détail nous permettant d'imaginer un instant le décor de l'ancien lieu de culte. A signaler aussi sur le même document une indication intéressante : « dans la salle s'est trouvée une superbe statue de la liberté peinte en bas-relief et de forme colossale par le citoyen R... employé aux remontes, qui a saisi avec empressement cette occasion de montrer son attachement à la Révolution ».

Il est tard en saison, aussi la fête s'achève-t-elle à quatre heures moins le quart de l'après-midi.

Mis en appétit par cette fête incontestablement réussie, les autorités constituées en union avec la Société populaire décident d'en organiser une seconde, destinée à célébrer la reprise de la ville de Toulon, le 30 décembre suivant (10 nivôse An II) (33). L'histoire ne dit pas si le chœur de la Visitation fût également le siège de ces festivités.

Pour en terminer sur ce chapitre, notons que la Société décréta le 27 juin 1794 la célébration de deux fêtes au « lieu de ses séances : l'une en mémoire des frères qu'elle a perdus ; la seconde pour le plaisir et l'instruction des enfants » (34).

Cependant la lune de miel entre le club jacobin somme toute modéré et les sansculottes parisiens ne survivra pas aux violences et exactions de ces derniers; la Société s'en prend bientôt au délégué de la Commune de Paris Gaulthier, incarcéré peu après par les instances locales; au début décembre 1793, les Jacobins se retournent contre les volontaires et obtiennent le 15 janvier 1794 la mise aux arrêts de leur capitaine et de son lieutenant.

La fin du Club

Le groupe de volontaires est enfin rappelé dans la capitale à la fin de février, Compiègne recouvre un calme relatif. Mais le club inquiet de sa baisse de fréquentation tente en vain de l'enrayer par de grandes fêtes civiques. Après Thermidor, la réaction tarde à se faire sentir à Compiègne : le 23 août, Bertrand doit toutefois céder son siège de président à Duflos. D'accusateurs, les Jacobins deviennent accusés ; la séance agitée du 28 septembre 1794 consomme leur déroute.

Jusqu'à quand le club continue-t-il de siéger à la Visitation ? La dissolution officielle intervient le 6 fructidor (29 août 1795), conformément à la loi (35), avec l'obligation de déposer ses archives à la Mairie ; mais vraisemblablement il interrompt ses réunions au printemps 95.

^{31.} Deux jours plus tôt, lors de la séance du 18 novembre, Boutier avait proposé d'appeler Compiègne Maratur-Oise.

^{32.} Cf. J. BERNET, Recherches sur la déchristianisation, t. 2, Annexes, doc. n° 2, p. 239, et doc. n° 48, p. 250.

^{33.} Id., doc. n° 48.

^{34.} Id. doc. n° 70, p. 279.

^{35.} Cf. H. MULLER, Les paroisses de Compiègne pendant la Révolution, dans Bull. de la Sté Hist. de C., t. 24, 1952, pp. 119 et sq.

La dernière mention de la Société relevée dans les archives (36) est celle du 15 germinal An III (4 avril 1795) : « le conseil municipal arrête que dorénavant la lecture des lois aux jours de décadis se fera dans la salle de la Société populaire ; qu'une députation de trois membres ... (37) se transportera au comité de correspondance de la même société pour le prévenir de cette nouvelle disposition ». Mais rien ne prouve que ces séances furent effectives.

Réduit à ses éléments modérés, le club se survit à lui-même sans songer à la revanche (il n'y eut pas de Terreur blanche à Compiègne). A la fin mai (loi du 11 prairial An III, 30 mai 1795), on restitue les églises aux curés, sous les vivats de la population. Discrètement la Société populaire s'efface et rend à son silence l'ancien chœur des visitandines.

La fin des bâtiments

Nous avons traité dans un autre chapitre sur les bâtiments et la topographie, de la destination finale et de la destruction du monastère dont il ne reste aujourd'hui pratiquement plus rien. Rappelons pour mémoire que l'église (à l'exception du chœur) et les bâtiments conventuels, vendus le 4 février 1796 comme biens nationaux à cinq notables de la ville sont abattus ; les acquéreurs se font construire des maisons sur leur emplacement, tandis que l'un d'eux, Mouton, fait ouvrir une rue, appelée de la Comédie jusqu'en 1825, puis Sainte-Marie.

Quant au chœur, devenu salle de spectacle puis de bal, il a disparu du cadastre de 1826.

Aujourd'hui seul le nom de rue Sainte-Marie ainsi que l'inscription de pierre datée de 1683 sur le mur aveugle des Nouvelles Galeries évoquent au passant le souvenir de la Visitation.

N'oublions pas non plus la belle vierge de Jean-Jacques Caffieri, sculpteur du roi, datée de 1775, aujourd'hui à Saint-Antoine.

La Visitation, premier lieu de détention des Carmélites martyres

Mais, vous le savez, les locaux de l'ancienne Visitation devenus prison, ont été le théâtre d'événements autrement tragiques, se rattachant à la Grande Histoire : l'incarcération et la détention à Sainte-Marie des seize carmélites de Compiègne, première station de leur calvaire.

Expulsées de leur couvent le 12 septembre 1792, le même jour que les Visitandines, les dix sept carmélites divisées en quatre groupes, furent logées en trois maisons du quartier Saint-Antoine. Le 22 juin 1794 seize religieuses (plus Mulot de la Ménardière) sont arrêtées et conduites à la prison de la Visitation ; elles y resteront jusqu'à leur transfert à la Conciergerie le samedi 12 juillet au matin.

Sur ces vingt et un jours de détention, le précieux témoignage des bénédictines anglaises de Cambrai incarcérées en même temps à Sainte-Marie (38), occupant une chambre en vis-à-vis, nous renseigne sur la sévérité de leur garde, et sur les dures conditions matérielles et morales qui leur furent imposées. Totalement isolées, empêchées de communiquer avec leurs sœurs d'outre-Manche, les carmélites furent soumises à une très rude épreuve avant l'ultime sacrifice. Par deux fois néanmoins l'abbesse anglaise Mary Blyde réussit à échanger quelques propos avec les prisonnières.

37. Arachequesne, Guyot et la Négerie.

^{36.} A.M. D. 15.

^{38.} Ces religieuses avaient été emprisonnées au titre d'étrangères dont le pays était en guerre avec la République. Arrivées le 22 octobre 1793, elles quitteront Compiègne pour Douvres en mai 1795.

Sur le déchirant départ du 12 juillet au matin, reste l'émouvant récit de la sœur Anne-Thérèse Partington : elle put apercevoir les futures martyres s'embrasser l'une l'autre pour se fortifier, et avant de monter en voiture, se retourner une dernière fois afin de leur faire de la main un geste d'adieu affectueux.

D'après le même témoignage, nous savons que la chambre-prison des carmélites donnait sur le grand jardin, alors que celle où résidait celui qui les avait compromises - Mulot de la Ménardière - ouvrait sur la seconde cour d'entrée du couvent désaffecté. Aussitôt après le départ pour la conciergerie, on cadenassa les deux portes avant d'y apposer les scellés.

Contraintes par les autorités d'endosser les vêtements ôtés aux carmélites, car encore « embéguinées, guimpées », leur aspect offensait les regards républicains, les bénédictines anglaises considérèrent sur le champ ces habits comme des reliques. Du reste à leur libération, elles les emportèrent avec elles en Angleterre dans leur abbaye de Stanbrook, où elles ne cesseront de leur vouer un véritable culte.

Par cette brève incarcération de trois semaines, détention sévère où les futures martyres s'encourageaient et se soutenaient l'une l'autre avant le dernier supplice, s'illustre à tout jamais l'ancien monastère de la Visitation.

Il nous reste pour terminer, à tenter de suivre la trace de nos visitandines après l'expulsion du 12 septembre 1792. La tâche ne sera pas aisée faute de documents.

Revenues dans leur famille ou dans des maisons amies, les 38 sœurs chassées de Sainte-Marie se dispersent sur le territoire de Compiègne et de ses environs, ou plus loin selon leur origine géographique (39). La plupart provenaient de notre Picardie actuelle, Somme, Aisne, Oise, quelques-unes étaient parisiennes, exceptionnellement certaines relevaient de régions plus éloignées. Plusieurs vraisemblablement préférèrent demeurer à Compiègne ou aux environs immédiats sans doute de peur de s'éloigner de leurs compagnes.

Ce que nous savons de source sûre, grâce à une liste des pensions conservée aux Archives Nationales (40), c'est qu'en l'an III, (fin 1794-1795), résidaient encore à Compiègne ou sur le territoire du district 23 visitandines bénéficiaires de pensions dont le montant était modulé de 400 à 700 livres.

Les quinze autres s'étaient sans doute rapprochées de leur famille. L'une d'entre elles, la sœur Marie-Amélie Visart originaire de Tournai, souhaitait rentrer au pays, mais y renonça craignant de passer pour émigrée... et d'être ainsi privée de sa pension.

Un autre cas intéressant à signaler est celui de la sœur Delafond (ou Delafons), semble-t-il arrêtée comme suspecte en 1793 (et peut-être incarcérée dans son exmonastère?) puis relâchée fin 1794: de famille noble de Péronne, elle recevait une pension de Madame Victoire, tante de Louis XVI, ce qui suffisait à la rendre suspecte.

Quant au prêtre directeur des visitandines, l'abbé Carlet, en compagnie de son homologue des carmélites l'abbé Courouble, il rétracta son serment, et tous deux furent éloignés de Compiègne.

A part ces quelques cas isolés on perd ainsi la trace de ces femmes, qui terminent leur existence dans le siècle anonymement et très pauvrement.

40. A.N. Série F 19.

^{39.} Voir la liste nominative des religieuses ci-dessous et leur lieu de naissance, d'après J. BERNET, Recherches sur la déchristianisation, t. 2, annexes.

Deux cependant reprendront la vie conventuelle dans le monastère rétabli à Amiens en 1808, rue Saint-Denis, la sœur Henriette de Sales de Renty, qui fut économe à Compiègne et Victoire de Chantal de Lagons.

Cette communauté ressuscitée connaîtra par la suite un destin haché, devra subir l'exil en Belgique en 1904, puis l'exode à Périgueux en 1940.

Aujourd'hui rue Saint-Fuscien, la superbe Visitation a été restaurée, est devenue le siège de la Direction régionale de Affaires culturelles et des Archives de la Somme. Une petite communauté de visitandines dans la même rue entretenant un foyer d'étudiantes, maintient la flamme du souvenir des trois Visitations picardes.

Archives départementales de l'Oise, H 1138

Liste des religieuses et aggrégées (sic) composant actuellement la maison de la Visitation Sainte-Marie de Compiègne.

RELIGIEUSES DE CHŒUR

La mère Henriette-Adélaïde OLIVIER, supérieure.

Sr Marie-Augustine DUTHESACQUE, assistante.

Sr Thérèse-Marie LEGER.

Sr Marie de SALES DU BETIER.

Sr Marie-Madeleine LE FÉRON.

Sr Marie-Angélique de BREVILLE ou BREUILLE.

Sr Marie-Maxence BOURDON.

Sr Marie-Arsène LE BORGNE.

Sr Marie-Aurélie de BURY.

Sr Marie-Françoise ROUILLÉ. Sr Marie-Xavier de BEAUVAL.

Sr Marie-Sophie MIGNOTEL.

Sr Françoise-Clotilde LE FÉRON DE VILLE.

Sr Marie-Reine SEGUIN.

Sr Marie-Aimée de SACHIT.

Sr Marie-Anne Josèphe de SACHIT.

Sr Marie-Claude GRAIN.

Sr Marie-Elisabeth GRAIN.

Sr Marie de Chantal ROGUON (ou ROGNON).

Sr Marie-Hélène GARANGER.

Sr Marie-Victoire de Chantal DELAFONS.

Sr Henriette-Sophie FÉRET.

(cette religieuse a l'esprit aliéné).

Sr Josèphe-Emmanuel MONARD.

Sr Henriette de SALES de RENTY.

Sr Françoise de Chantal PAJOT DROUARD.

Sr Marie-Félix CARON.

Religieuses converses

Sr Jeanne Thérèse LOUVET.

Sr Marguerite Josèphe LORMIER.

Sr Marie Geneviève HURTEBISE.

Sr Françoise Madeleine LORIN.

Sr Marin Barbe COLLART.

Sr Thérèse Appoline DESMAREST.

Sr Marie Clotilde DEMARQUES.

Sr Françoise Prudence VILIN.

Tourières

Sr Marie Elisabeth de LIGNY.

Sr Marie Catherine de LIGNY.

Sr Françoise Amélie DOURLENS.

Agrégées

Melle Marie Josèphe Claudine VALLÉE. Melle Marie Anne de FLANDRES.

LISTE DES SUPÉRIEURES

1649-1655	Françoise-Angélique de LA GRANGE LE ROY.
1655-1661	Françoise-Marie SIBOUR.
1661-1667	Marie-Jeanne TUBY (ou TUBI).
1667-1670	Françoise Catherine de SAINT-GILLES † 1673.
1670-1676	Marie-Jeanne TUBY.
1676-1682	Marie-Geneviève BOUTIER (ou BOUTHIER).
1682-1688	Madeleine-Elisabeth de CHAÙMONT-QUITRY † 1709.
	(parfois nommée Marie-Elisabeth)
1688-1691	Marie-Isabelle d'HUMIÈRES.
1691-1697	Madeleine-Elisabeth de CHAUMONT.
1697-1703	Marie-Thérèse de CHESNELONG (1643 - 6 juin 1725).
1703-1709	Louise-Angélique ARNAUD (1665 - 28 juin 1736).
1709-1712	Madeleine-Aimée GUESTON (ou GUETON).
1712-1715	Louise-Angélique ARNAUD.
1715-1718	Marie-Christine de BROUILLY-WARTIGNY (1657 - 26 mai 1739).
1718-1721	Louise-Angélique ARNAUD.
1721-1724	Françoise-Christine de BROUILLY-WARTIGNY (1650 - 9 juillet 1725).
1725-1728	Marie-Christine de BROUILLY-WARTIGNY.
1728-1733	Louise-Angélique ARNAUD † 28 juin 1736.
1733-1739	Marguerite-Henriette CHAUVELIN.
1739-1745	Marie-Florence SOUAILLE † 12 mai1746.
	(miraculée en 1695)
1475-1751	Marie-Julie NACQUART.
1751-1756	Marie-Clotilde d'ORMOY (ou DORMOIS).
1758-1767	Marie-Julie NACQUART.
1767	Marie-Thérèse PICART.
1774	Henriette-Augustine de BEAUVAU.
1782	Henriette-Adélaïde OLIVIER.
1787	Henriette-Augustine de BEAUVAU.
1789	Henriette-Adélaïde OLIVIER.
12 janvier 1791 réélue, en présence des officiers municipaux.	